

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1603

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

-----

### ARTICLE 2

Supprimer les vingt-troisième et vingt-quatrième alinéas.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de la sécurité sociale est de permettre à chacun d'accéder aux soins de santé. Ne plus respecter ce principe essentiel mettrait en péril notre système de sécurité sociale, vidé de son sens.